

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 21 DECEMBRE 2015

❧❧❧

Présents :

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Dominique FOIX,
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES,
Madame Aracéli ETCHENIQUE, Monsieur André LABARTHE,
Madame Valérie SARTOLOU, Monsieur Michel ADAM, Monsieur Jacques NAYA,
M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO, Monsieur David CORBIN,
Mme Ing-On TORCAL, Monsieur Francis MARQUES,
Mme Marie-Lyse GASTON, Monsieur Jean-Etienne GAILLAT,
Mme Aurélie GIRAUDON, Monsieur Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET,
Monsieur Jean-Pierre ARANJO, Monsieur Patrick MAILLET.

Délégations de vote :

Mme Maylis DEL PIANTA donne pouvoir à Mme Denise MICHAUT,
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à M. Pierre SERENA,
Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Ing-On TORCAL,
M. Bernard UTHURRY donne pouvoir à M. Jean-Etienne GAILLAT.

REÇU

❧❧❧

le 24 DEC. 2015

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON-SAINTE-MARIE

**6 - CONVENTION AVEC LA C.C.P.O. DE REMBOURSEMENT DES
FLUIDES**

Monsieur Gérard ROSENTHAL expose que la Communauté de Communes du Piémont Oloronais utilise des locaux appartenant à la Ville dans le cadre du transfert lors de la création de la CCPO, à savoir :

- la salle de spectacle La Chapelle,
- la cuisine centrale.

Par ailleurs, la commune est propriétaire d'une part, de la Villa Bourdeu, pour laquelle elle est raccordée au réseau « Energie » de l'Espace Jéliote, propriété de la CCPO, et d'autre part, du local du CAS.

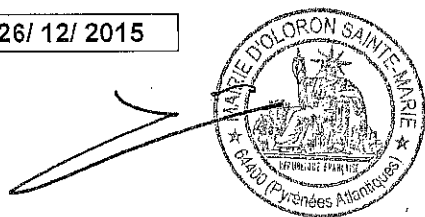
Il y a lieu de conclure une convention entre les deux collectivités visant à fixer les conditions de remboursement des fluides dans le cadre de l'occupation desdits locaux.

Ouï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le présent rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 21 décembre 2015.
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 26/ 12/ 2015



LE MAIRE,

Hervé LUCBÉREILH

